L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 FEVRIER 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.,
No. 61, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré par semaine, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,

HIBERNIA	Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	" J. Hewitt.
CALEDONIA	" E. G. Lott.
ACADIA	" Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février.
Caledonia	4 février	1er. mars.
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS,
6 janv 7, Canal Row, Nouvelle Orléans

CABOTAGE.

PAQUEBOT DU DIMANCHE—SULTANA—Pour Milliken's Bend, Vicksburg Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le paquebot régulier SULTANA, capitaine M. Pease, reçoit actuellement du fret et partira positivement du wharf de l'extrémité de la rue du Canal, dimanche matin, 11 du courant, à dix heures précises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. V. HUBBARD,
9 fev 93 Tchoupitoulas

PAQUEBOT régulier hebdomadaire, pour Pont Breaux et la Grande Pointe—Le steamer LITTLE ROCK en connection avec la barge HERALD, prendra du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires et partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches matin. Les expéditeurs par cette occasion n'auront pas de frais d'embarquement et de re-embarquement à St. Martinville, et on assure que la barge sera toujours prête à St. Martinville à recevoir la cargaison du Little Rock à son arrivée. Une personne responsable et en rapport avec le Little Rock sera à bord de la barge Herald, pour prendre charge du fret. Pour plus d'informations, s'adresser à bord du steamer Little Rock ou à
8 fev A. B. BEIN, 14 Gravier

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le steamer QUEEN OF THE WEST, capt. Buckwell, partira vendredi 9 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN
8 fev 44, Poydras

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le steamer bien connu PATRICK HENRY, capitaine J. Dorsey, partira samedi 10 février, à 10 heures A. M. Pour plus d'informations, s'adresser à bord ou à P J PAYT & Co.
8 fev 13, rue Conti

POUR LES ATTAKAPAS (via Plaquemines)—Le nouveau steamer bon marcheur, à double machine, NEW BRAZIL, capitaine Cheney Johnson, partira mardi prochain, 6 courant, à midi, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, Provost Landing, Franklin, Pattersonville, Baie Berwick et tous les ports intermédiaires sur la Tèche et l'Atchafalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No. 1, Front Levée.

Le New Brazil a été affrété par le capitaine Johnson et a de bons aménagemens pour passagers. Il s'est engagé pour le voyage des Attakapas durant toute la saison, et prendra du fret et des passagers à aussi bas prix que n'importe quel bon bateau faisant les mêmes voyages.
5 fev

POUR MEMPHIS et Randolph—Le steamer LOUISIANA, capitaine W. Tate, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue du Canal ou à L. V. HUBBARD & Co.
3 fev 93 Tchoupitoulas

Le bateau à vapeur MISSOURI MAIL convenable aux passagers, et possédant des safety Guards qui empêchent une explosion, sous le commandement du capitaine Littleton, est à l'avenir, pour la commodité des habitans, en voyage dans le bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Il partira comme d'ordinaire, de la Nouvelle-Orléans, tous les lundis et jeudis à 10 heures du matin; et à son retour il quittera Thibodeaux les mardis et vendredis à 10 heures du matin; et Donaldson, aux mêmes jours. Conformément aux désirs des habitans du bayou, le bateau partira dorénavant tous les lundis, au lieu des mercredis et vendredis, à 9 heures du matin.

Convaincus de l'utilité d'un paquebot dans cette partie pour le prompt transport des passagers, le propriétaire considèrera ses voyages durant tout l'hiver, s'il est encouragé; il s'est construit une barge pour l'avenir, et le mettre dans la rivière, de concert avec le MAIL, le trajet à Donaldsonville, où il s'engage, s'il obtient le soutien des habitans, de transporter le fret et les passagers aux plus bas prix, durant toute l'année.

Dans l'espoir qu'une pareille entreprise sera prise en considération par les habitans et le public en général, le propriétaire s'efforcera par ses attentions à obtenir le succès qu'il désire. Pour plus amples informations, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, N. Orléans.
MOLAIRE & GAUDIN, Donaldsonville
22 déc M. DAUNIS, Thibodeaux

PACKET REGULIER ENTRE LA NELLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

LE superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à
JACQUES LAROSE, Agent,
Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prie le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage des habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les ordres et le fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1oct

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Tho. Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica, tous les dimanches matin, à 10 heures—en retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace le Luda.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour familles. La capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que tous les planteurs sucriers peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qui lui sera offerte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
13 nov—6m J. BONNER, 11, St. Charles.

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,

Paquebot hebdomadaire pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le capitaine Hart ayant pris des arrangemens avec le Contrôleur pour le transport de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et sera en retour à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin de bonne heure.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
29 sept W. H. AVERY, 36 Gravier

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE—Le steamship ALABAMA, capitaine H. Windle partira positivement samedi, 10 du courant, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERLE, SEYLLE & Co,
45, Vieille Levée.

Les passagers sont invités à se procurer leur passeport auprès du consul espagnol. 7 fev

POUR GALVESTON, Labacca et Matagorda—Le brick texien ROVER, capt Faivel, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
8 fev MERLE SEY LE & Co 45, Vieille Levée

A VENDRE OU A AFFRETER—Une goëlette doublée et chevillée en cuivre, du port de 100 tonneaux, et fine voilière. Pour les conditions, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
7 fev 44 Poydras

A LOUER—Une maison neuve en bois, sise rue Gravier, près l'encoignure de la rue St. Paul. Possession en sera donnée immédiatement. A louer à bas prix à un bon locataire. S'adresser à
E. & E. DAVIS, 100, Camp

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses et en bon état, avec deux cours séparées par un second corps de logis, ayant de l'eau des Water Works situées rue de la Victoire entre les rues des Champs Elysées et Marigny.

Une maison à trois étages faisant face à la rue Marigny, près de la Levée, très spacieuse et convenable à une grande famille, ayant aussi l'eau des Water Works.

Ces maisons seront louées à bas prix à de bons locataires. Pour les conditions, s'adresser à J. ALBERT,
22, rue St. Louis.

MAISON A LOUER—Une vaste et commode maison sise rue Bourbon No. 19, avec écurie, dépendances, convenables pour une grande famille ou maison de pension, à louer par les soussignés. Possession en sera donnée le premier du mois prochain.
PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.

A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, situées dans le rue Foucher, entre les rues Julia et St. Joseph. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
WM. EMMERSON & Co,
103 Tchoupitoulas

A LOUER—Une maison neuve à deux étages, située à l'encoignure des rues Gravier et St. Jean Baptiste. Possession en sera donnée à bas prix à un bon locataire. S'adresser à
E. & E. DAVIS,
11, rue du Camp

CABOTAGE.

POUR MOBILE.—Samedi soir—Par le Bassin Neuf—La goëlette ATALANTA, capitaine Cooper, a besoin de 200 barils sur le pont, et partira comme il est dit ci dessus. Pour fret s'adresser à bord ou à
FOSDICK & BROTHER
9 fev 74 Camp

POUR MOBILE—Samedi soir, par le bassin neuf,—La goëlette GOLD HUNTRESS capt. Lemon, peut prendre 100 barils sur le pont et partira comme il est dit ci dessus. S'adresser à bord ou à
9 fev FOSDICK & BROTH. 74, Camp.

POUR NEW-YORK—La barque CALISTO, cap. Hopkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
7 fev LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR NEW YORK—La barque A. 1 et fine voilière CALLAO, capitaine C. Haynes, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Le navire A. 1. et fin voilier MAY FLOWER, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
7 fev 93, Commune.

POUR NEW-YORK—La barque LAUREN, capt Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
7 fev 93, Commune.

POUR NEW YORK—Le navire MOUNT VERNON, capitaine McManus, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 fev L. A. GALE, 93 Commune

POUR NEW YORK—Le navire SHAKESPEARE capitaine Allen Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 fev HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW YORK—Le navire LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, partira sous peu. Pour fret de 350 balles ou passage, s'adresser à bord ou à
6 fev HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW YORK—Le navire AUBURN, capitaine N. P Durfey, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co.
6 fev Encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK—Cette semaine—Le navire MANCHESTER, capitaine Bosworth, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché à la viande, ou à
6 fev FOSDICK & BRO. 74, Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire HUNTSVILLE capt. Cornell partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF,
1 fev 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire MANCHESTER, capt. Bosworth partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
31 janv FOSDICK & BROTH. 74, Camp.

POUR NEW YORK—La goëlette fine voilière ELIZA JANE, capt. Philips, partira sous peu, et peut prendre 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
30 janv LEVI H. GALE. 93 Commune

POUR NEW YORK—Le navire HERCULEAN, capitaine Helmes, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à
T. S. TOBY & BOGERT,
26 janv 70, Camp

POUR PHILADELPHIE—La goëlette OREGON, capt. Vines, partira sous peu. Pour fret de 400 barils ou passage, s'adresser à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

A VENDRE ou à affréter—Le brick LAWRENCE du port de 170 tonneaux, en bon ordre et prêt à mettre à la voile. Pour les conditions s'adresser à bord, vis à vis le ferry de la 3me municipalité, ou à
16 janv T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

A VENDRE—Un excellent navire en bon ordre, convenable pour servir de paquebot entre ce port et le Havre. Pour les conditions, s'adresser à
11 janv HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR FRET OU CHARTE—Le navire norvégien COLUMBUS, capt. Hamel, du port de 1000 balles environ. S'adresser à
2 déc SCHMIDT & Co.

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le joli navire VILLE DE BORDEAUX, capitaine Perrault sera promptement expédié pour ce port—pour balance du fret ou passage de chambre ou d'entrepont, s'adresser à L. H. Gale ou au capitaine à bord ou à CHAS. DUBOIS,
9 fev 11 Conti

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier la VILLE DE BORDEAUX, capitaine Perrault ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, sera promptement expédié. Pour balance du fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine ou à l'hôtel de la monnaie ou à L. H. GALE,
9 fev 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire français BELLE CREOLE, capitaine Tessolin, ayant la majeure partie de son fret engagé partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à
BLANCHARD, EIMER & Co,
29 janv 24. Bienville

POUR LE HAVRE—Le navire bien connu et fin voilier NASHVILLE, capitaine Henry Pamberton ayant les trois quarts de sa cargaison engagés partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à
29 jan BOUTIN, GALLY & co, 59 Royale

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise fin voilière, ROYAL ADELAIDE, capitaine Lunt, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,
9 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire ARABIAN capitaine Rainey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 fev LH GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—La barque ALESKINE capt Seelye, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,
4 fev 93, Commune.

ON A BESOIN d'un navire pour New York. Le fret et une prompte expédition seront donnés par
FOSDICK & BRO,
9 fev 74, rue du Camp.

ON A BESOIN d'une goëlette pour Mobile. S'adresser à
9 fev FOSDICK & BROTH, 74 Camp

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à
PETERS & MILLARD.

A LOUER—Deux maisons neuves et bien convenables, à deux étages, situées à l'encoignure des rues St. John et Gravier, possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
10 nov E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

ENTREPOTS DE CHARBON

CHARBON—Du Charbon de Pittsburg, en débarquement en bas de la Presse à coton, dans la 3me Municipalité, à prix réduits. S'adresser à B. & A. SOULIE,
24 jan 58, Conti

CHARBON—3,000 barils supérieur, garanti et livré sans poussière, pendant dans la ville.
9 déc W & R MURPHY, 132 Vieux Bassin

CHARBON—Les soussignés reçoivent par le navire Clinton de Liverpool, du beau charbon Cannel qu'ils offrent en lots convenables aux acheteurs, à un prix modéré.

Ils ont constamment un approvisionnement de charbon Anthracite, de Pittsburg, et de bois, qu'ils livreront à bon compte au comptant.
B. & A. SOULIE,
21 jan 58, Bienville

CHARBON DE TERRE

CHARBON de Pittsburg. 1ère qualité, à 75 cents le baril, charbon d'anthracite à $1 50 le baril; les ordres laissés aux endroits ci-après indiqués, seront promptement exécutés; chez M. Wm. McKean, libraires, encoignure des rues du Camp et Commune; au dépôt de charbon de W. T. Hepp & Co encoignure des rues Levee et Orange ou au bureau de EUG. ROCHEREAU & Co, 184, rue Royale.

A vendre par cargaisons, à des prix tout-à-fait raisonnables
16 nov.

CHARBON—20 barriques Schuylkill, à vendre par
SAML. BROADWELL & Co
22 nov 104, Tchoupitoulas

CHARBON 3000 barils Liverpool, Pittsburg et Kentucky, à vendre à bas prix par
W. E. & R. MURPHY,
9 nov 132 Vieux Bassin
137 Ramparts

CHARBON, BOIS.—Les soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de Charbon, Bois, Briques Chaux, Bois de charpente, Charbon de bois, Sable, Résine, Goudron, Coquilles, etc. etc.
W. E. & R. MURPHY,
31 oct 132 Vieux Bassin

En vente sitôt le déchargement du navire Taglioni,
HABILLEMENS FRANÇAIS TRES SOIGNES.
A bon marché.
BATAILLE & BIGEY,
66, rue de Chartres,

OFFRIRONT en vente leur nouvel assortiment d'Habillements &c., qu'ils viennent de recevoir par les navires Taglioni et Narragansett. Tous leurs articles sont très beaux et seront vendus à bas prix, désirant écouler tout leur stock avant l'expiration de leur société qui doit avoir lieu la saison prochaine, les marchandises reçues sont:

Paletots doublés soie, tartan et laine, mode nouvelle, Redingottes, habits, manteaux, manteaux drap fin, Pantalons de nouveautés françaises et casimire noirs, Gilets en satin, casimir et cachemire nouveaux dessins, Cravates, gants, chemises, caleçons, chaussettes, Chapeaux, cols, bretelles, robes de chambre, Habillemens d'enfans et cadets, parfumerie &c. &c. Le tout à des prix très réduits. 7 nov

MAUX DE DENTS, DENTIFRICES.

MR TRASFOREST fils aîné, pharmacien et médecin à Bordeaux, vient d'expédier à son frère Paul Trasforest, propriétaire du nouveau Dépôt de Sangsues, un colis de Préparations contenant de l'Elixir Odontalgique et de la Poudre Dentifrice. Ces précieuses préparations sont connues en France depuis plus de trente ans. L'élixir guérit les maux de dents, la poudre les blanchit de suite, sans en altérer l'émail. Nous engageons les personnes qui désireraient s'en servir à s'adresser de suite rue Royale No. 2, où l'on en donnera gratis aux personnes qui voudront l'essayer. Par la même occasion, M. Trasforest a expédié à la même adresse une liqueur nommée Bouquet des Vins, avantageusement connue à Bordeaux. Un flacon de cette liqueur suffit par barrique de vin ordinaire pour lui donner une qualité bien supérieure par le bouquet qu'elle lui communique. L'on trouvera dans le même endroit de la Pâte Pectorale de Trasforest.

M. Trasforest a reçu par le même envoi, des Sangsues première qualité, garanties, qu'il vend aux prix d'un escalin, trois picaillons et un sou.

9 déc— PAUL TRASFOREST, Agent.

EN DEBARQUEMENT du navire Mary Kingsland, venant du Havre:

2 caisses Chapeaux de soie dernière mode (de Laville)
1 dito Soieries assorties, 2 dito Mousselines de laine en couleur. 20 douzaines Cravates soie noire.
1 caisse Fichus mousseline de laine, 1 dito Rubans assortis, 1 dito Tulle de soie 6/4 (à la Régence).
1 dito Shalls mérinos noir 5/4, 6/4 et 7/4.
10 douzaines Voilettes noires et blanches.
10 dito Gilets de cachemire.
Et une quantité d'autres articles.
Aussi en magasin:
Plusieurs caisses Indiennes, Denims, Cotons blancs et autres marchandises du pays.
Tous ces articles seront vendus à bas prix pour du comptant, par FREDERIC BONIS,
11 déc Encoignures Conti et Royale.

MARCHANDISES à vendre par les soussignés 300 barils et caisses sucre en pains de Boston, 1000 caisses thé différentes descriptions, 300 barillets clous de Boston, 100 barriques riz nouveau, en débarquement et en magasin, 60 barils saleratus, 50 du esprit de thérébentine, 250 caisses blanc de baleine, 250 sacs poivre, 200 caisses chocolat, 50 barils huile de baleine, liqueurs du pays, genièvre de Hollande, café de la Havane et Java, &c.
NORCROSS & FOSDICK,
28 déc 40, rue Gravier.

OUVERTURE de marchandises nouvelles—Lundi, 11 décembre les soussignés feront l'ouverture d'un grand assortiment de marchandises qu'ils viennent de recevoir de France. Mousseline de laine superfine, dessins riches, de de dessins cachemire, de de écossaises, cachemire imprimé pour robes, de à carreaux différents genres, soiries écossaises, glacées, de rayées satinées, de unies et façonnées glacées, poult de soie et gros d'Afrique glacés, Pékin, unis, rayés, et façonnés glacés, moire noire, qualité supérieure, de de rayée satinée, gros de Naples unis et façonnés, noirs, poult de soie noir et noir bleu, gros de Suisse et soie d'Italie, rayé noir et noir bleu, florence couleurs assorties, satins noirs et noir bleu, de blanc, rose et bleu, châles, cachemire, satin et autres, mantelets noirs, unis et garnis, de en couleur, demi moirés, cravates pour dames et mouchoirs fantaisie, ombrelles demi-saison et autres, mouchoirs batiste brodés, &c.—Ainsi qu'un grand assortiment d'autres articles français, anglais et américains.
LORNE & FROM, 21 Chartres

AVANCES D'ARGENT.

DES avances libérales, comptant, seront faites sur des consignations adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah, Mobile et Cincinnati,
18 déc FOSDICK & BRO, 74, Camp.

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de sucre, mélasse et café, adressées à nos amis de Cincinnati.
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
14 déc 44, Poydras.

DES AVANCES libérales comptant seront faites sur des coton consignés adressées à nos amis de Boston, New York, Philadelphie ou Baltimore.
1 déc SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

DES avances libérales seront faites sur des consignations de coton, sucre et autres articles, à nos amis à New York. REYNAUD & FALLON,
9 déc 21, Tchoupitoulas.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales comptant sur des consignations de sucre, coton et autres produits, adressées à leurs correspondans de New York. PETERS & MILLARD,
23 nov 34 Vieille Levée

DES avances comptant seront faites sur des consignations de sucre, café, &c. &c., adressées à A. et R. Buchanan, Louisville (Ky.) ou à Aguew et Buchanan, St. Louis. GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
22 nov 81, Tchoupitoulas.

DES avances libérales comptant, seront faites sur des consignations de produits adressées à MM. Howes, Godfrey et Robinson, de New York, ou à Joseph Greeley de Boston.
22 nov PRICE & FROST, 20, Poydras.

DES avances seront faites sur des consignations de produits de l'Ouest et du Sud adressées à nos amis de New York, Philadelphie, Boston et Baltimore.
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
11 oct 44 Poydras

AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné fera des avances en argent sur les consignations de sucre à son adresse.
J. C. LAVILLEBEUVRE,
31 oct 110, Commune.

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de produits adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah et Mobile
13 nov FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

PIANOS A VENDRE A BON MARCHE.

LE soussigné vient de recevoir, par le Vesta, deux magnifiques Pianos pianos de Pleyel, montant jusqu'en sol, qu'il recommande aux connaisseurs autant pour la pureté et l'égalité du son que pour l'élégance et la solidité. J. J. JANOT,
31 jan—12 10 Royale.

AVIS—Mr. J. C. POIRIER membre de l'Université de France et ancien professeur aux collèges de Juilly, Oullins, Lyon, dont il a d'honorables certificats, étant arrivé depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant d'y donner des leçons particulières, a l'honneur d'offrir ses services aux familles. S'adresser à l'un ou à l'autre de MM. les éditeurs de l'Abeille.
25 déc—1m J. C. POIRIER.

GEORGE HARRISON & Co., 67, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre les marchandises suivantes, en magasin et en débarquement des navires Arkansas, Huntsville Sharon, May Flower, barque Genessee et brick Ohio
300 fromages Beurre de Goshen, strictly prime,
250 caisses Fromage do do,
2.0 barils Eau de vie de N. York, de 1re et 4e preuve,
100 do Genièvre, do.
40 quarts de barriques Vin de Porto,
60 do do Teneriffe,
14 do do Porto.
10 do do Malère,
160 barils Ale.
32 sacs Eau de vie Jopé ??? très vieille
150 paniers Huile d'olive, marque Fossel,
64 caisses The Pouchong,
300 paquets, the, imperial, poudre à canon, hyson et pouchong
4 demi pipes eau de vie de Cognac, marque J J Dupuy
64 caisses Tabac Virginie et Kentucky.
1 poinçon Rum St. Croix pure, excellent
1 do Whiskey de la distillerie de Cork, 4me preuve 27 jan—1m

AVON—200 caisses à vendre par
LINDSEY & RUSSELL,
30 déc 91, Tchoupitoulas.

HABILLEMENS—12 Caisses de saison, en débarquement du navire Astracan, à vendre par
15 janv Wm. FROST, 28 Vieille Levée

RIZ—125 barriques, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CLOUS—500 barillets assortis de Boston à vendre par.
30 déc NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SPERMACETI de la Havane—50 caisses blanc, à vendre par
30 déc NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

MAIS blanc—265 sacs en débarquement, à vendre par
L. V. HUBBARD & Co,
93, Tchoupitoulas.

CIGARES—15,000 en débarquement de la goëlette Forme Sisal, à vendre par
E. TROISGROS, 26 Vieille Levée

SUCRE—100 caisses jaune en débarquement de la goëlette Forme de Sisal, à vendre par
30 déc E. TROISGROS, 26 Vieille Levée.

BALANCES patentées de Stevens, pesant de 500 à 3000 livres, convenables surtout pour les pesées de tabac,
30 déc ISAAC BRIDGE, 75 Magasins

CARGAISON du Marsouin—50 poinçons huile d'olive, 200 sacs bouchons, 30 barriques vinaigre, cargaison du navire Arkansas de Marseille en débarquement et à vendre par GREEN & BROTH, 24, Gravier. 16 jan

SUCRE Raffiné de la Havane—50 caisses en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
15 jan E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.

SUCRE—50 barils de Nouvelle-Orléans, à vendre par
16 jan E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.

MARCHANDISES.

CHEAP CASH STORE.
GRAND DEBALLAGE.

LES soussignés viennent de recevoir, de Paris, par les navires South Carolina et Ruth, différentes sortes d'habits confectionnés, faits dans le dernier goût et des plus belles étoffes, qu'ils offrent à vendre à très bas prix, et à des prix même plus bas que les années précédentes, tels que:

Paletots doublés soie, d'une forme nouvelle,
Pantalons casimir noir et couleurs,
Habits de drap noir, bleu et couleurs,
Gilets casimir et satin noir,
Chapeaux de feutre et castor, paques double,
Chemises toile, collets et devants toile,
Caleçons laine, flanelle et coton tricoté,
Chaussettes de laine, coton et soie,
Cols soie et satin,
Cravates, etc., etc.
Bretelles soie, très riches et gomme élastique,
Robes de chambre cachemire,
Cravates de satin et soie noires,
Habillements pour enfans, dans le dernier goût de Paris,
do pour cadets, un très grand choix.
Les soussignés offrent en outre:
Une belle partie de Gilets cachemire, de Pantalons de casimir, de Gilets de Manchester, de Chemises et de Cravates noires, à vendre en gros.
Satin soie noire pour gilets. Drap de soie do.
Velours soie noire, etc. etc.
Les articles ci-dessus sont garantis de belle et bonne marchandise et à bon marché.
LOISON & SILVESTRE,
6 nov 36, rue de Chartres

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars de ce rail road partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.

Une promenade fraîche et faite dans de beaux chars tenus invite les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes, l'ombre que l'on y rencontre et les oiseaux qui s'y trouvent. Des plantes et des bouquets seront vendus à des prix par le jardinier.

L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des crèmes à la glace et autres rafraîchissemens se trouvent à l'hôtel.

Arrangemens d'hiver pour les jours de la semaine, à partir du second lundi d'octobre.

De la Nlle Orléans			De Carrollton.		
Char à cheval à 6½ h. A. M			Char à cheval à 6 h. A. M		
Locomotive,	9		Locomotive,	8	
"	11		"	10	
"	1	P. M	"	12	
"	3½		"	2	P. M
"	5		"	4	
"	7½		"	6½	
Char à cheval	9		Char à cheval,	8	

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Indépendamment des arrangemens pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusqu'à 7 heures P. M., et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ toutes les heures pendant l'après-midi et le soir excepté les jours de pluie, ou les heures de départs seront les mêmes que pendant la semaine.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE

commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette; mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON,
9 oct Ing. comp. rail road, N. O. et Canal

COUVERTURES Françaises—8 points de Montpellier pour nègres; 50 paires Couvertures de 7 et 12 points pour lits, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
4 déc 24, rue Bienville.

OUTILS de charpentiers, consistant principalement en scies et équines de Spears, scieurs de Russels et de Butchers, fer pour outils, tarrières, clefs de vis, outils, vilbrequins, règles, équerres en acier, gouges, marteaux, casse-têtes, haches, harminettes, limes, rappes, mesures, en magasin et à vendre par
14 déc W. A. RYAN, 48, rue de Chartres.

VINS rouges en caisses et en barriques, ayant droit au drawback,
600 caisses en bouteilles et demi bouteilles Vin rouge St. Julien, Pauillac et Médoc,
600 barriques Vin rouge Montferrand, St. Emilion Pauillac et Margaux,
20 futailles Eau de vie de Cognac
EDOUARD LARRONDE,
4 jan 88, rue St. Louis.

LE soussigné offre à vendre à bon marché pour du comptant, en débarquement des navires Yazoo, Vicksburg et Ohio, venant de New York: Alépine noire, ruban taffetas et satin, Nos 11 à 22, cravate italienne 34 à 38 pouces, lustrine de 31 et 40 pouces, poult de soie noire, gros de Suisse, crêpe noire, bas de coton blanc et noir, douassens laine et mérinos, dito en coton écru, gants de laine pour homme, coton bluche, casimir pour enfant, aiguille Victoria, capsules Cannelées, tresse lite, boutons nacre assortis, boutons lastings, agraffes et peignes d'ivoire.
NUMA LACOSTE.
19 nov 103 Royale, à côté de la Banque de l'Etat

Vins de choix.

F. & J. LACOSTE, No. 105, rue Royale,

OFFRENT à vendre à leurs habitués et au public, en débarquement du navire la Ville de Bordeaux, les vins suivants: Saint Emilion, St. Estèphe Médoc, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Laffitte et Sauterne, etc.

Ces vins avantageusement connus depuis longtems sur la place, par leur bonne qualité et toujours choisis sur place par le père des soussignés, méritent l'attention du public.

Aussi à vendre Anisette superfine de Champion et un assortiment complet de bonbons.
11 déc F. & J. LACOSTE.

PIANO PICOLO—Les soussignés offrent à vendre un excellent piano, fabriqué de Paris, à très bon marché.
LOREILHE & co,
26 jan Encoignure Royale et Douane

Nouvelle-Orleans:

VENDREDI MATIN 9 FEVRIER 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

La résolution de l'assemblée des démocrates whigs tenue à la Pointe-Coupée a provoqué la colère de certains journaux locofocos, et vraiment, il faut être franc, ce n'est pas sans motifs. Croirait-on que ces démocrates-whigs de la Pointe-Coupée ont eu l'outrecuidance de se réunir en fort grand nombre, de "passer des résolutions d'une longueur surprenante," et de "combler M. Clay d'éloges ampoulés!" Tout cela est, on en conviendra, fort blamable. Se réunir en grand nombre, c'est évidemment vouloir faire pièce à ces pauvres Van-Burenistes en rendant leur faiblesse plus apparente; passer des résolutions un peu longues, c'est manifestement empiéter sur le terrain du chef (bien connu pour être verbeux parmi les plus verbeux,) ou bien c'est vouloir le tourner en ridicule: or, quelque hypothèse qu'on accepte, l'injure est la même; enfin, "combler M. Clay d'éloges ampoulés," c'est insinuer clairement que M. Van Buren n'en mérite guère, et comme en cette circonstance, l'expression, *éloges ampoulés*, doit équivaloir à "éloges excessifs, c'est à peu près comme si l'on disait des injures à M. Van Buren.

Décidément, les démocrates whigs de la Pointe-Coupée méritent une semonce d'autant plus verte qu'ils ont encore commis un autre crime non moins noir. N'ont-ils pas loué M. Clay pour avoir présenté l'acte de compromis au Congrès? Vraiment, c'est à ne pas y croire.

Il est bien vrai qu'à l'époque où cet acte de compromis fut présenté, les circonstances étaient difficiles. Les partisans d'un tarif élevé ne voulaient rien concéder; les partisans de la liberté du commerce étaient aussi extrêmes dans leurs prétentions. Après plusieurs années de discussions on allait en venir aux mains. Déjà la Caroline du Sud avait levé l'étendart de la résistance au gouvernement général, et le président Jackson se mettait en mesure de comprimer cet acte d'insubordination par la force. Le sang allait couler et l'Union allait peut-être se briser sur cette irritante question du tarif, lorsque M. Clay présenta son acte le compromis (transaction satisfaisante entre des prétentions contraires et sauva ainsi la république) On peut donc à la rigueur, glorifier un pareil acte et en faire honneur à l'homme assez intelligent pour le concevoir, assez sage et assez influent pour le faire accepter. On peut aussi dire de l'acte dont il s'agit qu'outre ce caractère de *compromis* qui en fait une mesure politique, il présente l'avantage d'une expérimentation économique en permettant de pouvoir apprécier les effets successifs d'une diminution graduelle de tarif, pendant une période de neuf ans. Enfin, on peut ajouter que précisément à cause de sa longue durée et du décroissement graduel de ses prix, il présente une extrême inégalité, le maximum étant au point de départ, 1833, et le minimum en 1842: d'où vient que les partis opposés le louent quelquefois également sans contradiction réelle, chacun le prenant à un point différent. On peut dire tout cela sans doute, et bien d'autres choses encore; mais les démocrates-whigs de la Pointe-Coupée n'en ont pas moins tort d'avoir glorifié M. Clay.

Les mêmes journaux nous attaquent aussi et nous injurient pour avoir dit ce que nous n'avons jamais dit. Ne nous trouvant pas de torts réels, ils nous en cherchent d'imaginaires pour avoir un prétexte honnête de nous dire des douceurs à leur manière. Avec de pareils adversaires c'est inévitable. Ce qui nous console, c'est que nous sommes en fort bonne compagnie, enveloppés dans un commun anathème avec les démocrates-whigs de la Pointe-Coupée.

Nos lecteurs savent avec quelle modération nous traitons les questions qui s'agitent, même les plus irritantes; ils savent donc que les reproches que peuvent nous faire certains journaux de les injurier n'ont aucun fondement: ils savent enfin qu'alors même que nous sommes assaillis avec la plus grande violence, nous nous abstenons de descendre dans la voie où l'on voudrait nous entraîner. Nos lecteurs, disons-nous, savent ces choses et cela nous suffit.

Aux attaques dirigées contre MM. Baer et Morel ey, attaques que nous nous abstenons de qualifier, nous n'avons rien répondu jusqu'à présent, persuadé qu'elles ne valent pas la peine qu'on y réponde. Seulement nous avons pris la liberté de faire remarquer l'inconséquence qu'il y avait de la part des organes locofocos soi-disant amis exclusifs des classes laborieuses, à tourner en ridicule des ouvriers parce qu'ils avaient le courage de venir entretenir leurs concitoyens des affaires publiques. Et l'on a beau dire, cette inconséquence est palpable.

Ce n'est pas notre faute, à nous, s'il résulte de tout ceci que les locofocos ne sont pas en réalité les meilleurs amis des classes laborieuses. Nous avons rapproché des faits et tiré des conséquences. Voilà tout.

Le bill augmentant le nombre des votans au moyen d'une taxe personnelle ou capitation a été déposé hier sur le bureau indéfiniment, par une majorité apparente de trois voix, et par une majorité réelle d'une voix, un membre partisan du bill ayant voté avec la majorité pour avoir le droit de demander la reconsidération. Mais la reconsidération ayant été demandée immédiatement par un adversaire du bill, le bill a été définitivement rejetté. Il ne pourra maintenant être reproduit que sous une forme différente.

AVIS INTERESSANT POUR LES HABITANTS SUCRIERS.—On se rappellera sans doute que dans le courant de l'été dernier nous avons publié une lettre écrite par M. T. G. Packwood, dans laquelle il énumerait les conditions d'un contrat passé entre lui et M. N. Rillieux pour la construction d'un nouvel appareil à sucre. Nous croyons maintenant pouvoir annoncer que cet appareil a réussi au-delà même des espérances de l'inventeur. Nous nous empressons de recueillir la nouvelle d'un succès qui, si ce que nous avons entendu dire est vrai, doit opérer une complète révolution dans la fabrication du sucre à la Louisiane.

Nous nous empresserons de communiquer à nos lecteurs les renseignements directs et détaillés, que nous recueillerons tant auprès de l'inventeur M. N. Rillieux, qu'auprès de M. T. G. Packwood, l'un et l'autre journellement attendus en ville. Nous pouvons seulement dire, en attendant, qu'un échantillon que le hazard a mis en notre possession dépasse par sa qualité tous les sucres bruts de la Louisiane que nous avons vus jusqu'ici.

MME DAMOREAU ET ARTOT.—On nous communique l'extrait d'une correspondance particulière qui confirme pleinement le compte rendu que nous avons emprunté au *Diario* de la Havane, à propos du succès qu'obtiennent les concerts de ces deux grands artistes:

"Mme. Cinti Damoreau et J. Artot obtiennent en ce moment à la Havane, un succès comme il ne s'en était jamais vu. La foule se presse à tous leurs concerts, et rien ne saurait donner une idée des bravos, des cris, du délire excité par les deux grands artistes; c'est plus que de l'enthousiasme c'est de la folie. Rappelés sept ou huit fois dans le courant de chaque soirée, on les force de répéter presque tous leurs morceaux, enfin jamais triomphe aussi grand, aussi gigantesque n'avait eu lieu. Ils ont encore sept concerts à donner, pour remplir l'engagement qu'ils ont contracté avec le directeur, ce ne sera donc que vers la fin de février qu'ils pourront arriver à la Nouvelle-Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

Charles Gibson, dont l'arrestation, le 6 de ce mois, causa une rixe entre les officiers de police de la première Municipalité et ceux de la seconde, à l'hôtel St. Charles, a été examiné hier devant le recorder Baldwin, et condamné à trois mois d'emprisonnement dans la maison de travail, comme vagabond. Mais plusieurs témoins entre autres, le capitaine Youenes, ayant déposé qu'au moment de son arrestation C. Gibson agissait comme espion pour faire découvrir à la police des vagabonds et des prisonniers évadés, il a été, sur un *writ d'habeas corpus*, mis en liberté par le juge Canonge.

ARRESTATION IMPORTANTE.—G. L. et E. H. Smith, ont été arrêtés hier par le capitaine Winter, sous prévention d'avoir, dans la soirée du 6 courant, mis le feu au magasin de grosseries qu'ils tenaient à l'encoignure des rues Carondelet et Girod. Ils seront examinés ce matin par le recorder Baldwin.

Des voleurs se sont introduits hier chez M. J. M. Field, au coin des rues Julie et Camp, et y ont pris faute de mieux, quelques objets de toilette.

José McAyala a été examiné hier devant le recorder Génois, accusé d'avoir volé un baril de saindoux, et envoyé à la maison de travail pour trente jours.

Seneca Blackford, accusé d'avoir occasionné du désordre dans un café au coin des rues Bienville et Maria, a été condamné hier par le recorder Genois à soixante jours d'emprisonnement dans la maison de travail.

La Cour Criminelle n'a pas siégé hier.

LE DOMINO GRIS-PERLE.

Chronique de la Salle St. Louis.

I.

C'était l'heure où le bal masqué brille de son plus vif éclat; la vaste salle St. Louis était remplie, et dans toute sa longueur se déroulaient de gracieux quadrilles, animés par la verve entraînante de l'excellent orchestre que dirige Cobini, le Musard de la Louisiane. C'était en vérité un spectacle éblouissant que cette foule qui tourbillonnait aux accords de l'orchestre, tout émaillée de femmes et de fleurs, et où l'on distinguait çà et là quelques dominos et quelques costumes de fantaisie qui formaient le plus agréable contraste avec la fraîcheur et l'élégante simplicité des plus jolies toilettes. La joie étincelait sur tous les visages: l'empressement des danseurs, la grâce modeste et toute charmante des danseuses, la vivacité des contredanses, le rayonnement des lustres, le parfum des fleurs, tout portait aux sens je ne sais quel enivrement dont on ne pouvait se défendre; l'atmosphère même inspirait le plaisir!

Deux jeunes gens cependant s'étaient retirés à l'écart dans une des petites loges pratiquées dans l'embrasure des fenêtres; et tout en suivant des yeux le mouvement du bal, ils causaient plus sérieusement qu'on n'eut dû l'attendre en un pareil moment. L'un d'eux surtout portait sur son visage l'empreinte d'une mélancolie qui prévenait en sa faveur; il était pâle, et cette pâleur faisait ressortir plus vivement une forte moustache brune qui garnissait une lèvre quelque peu dédaigneuse. Ses grands yeux noirs, presque cachés sous d'épais sourcils qui venaient se rejoindre, lançaient un regard où perçait une sorte de mécontentement intérieur, qui se reflétait aussi dans quelques légers plis d'un front intelligent et développé. En somme, sans être parfaitement beau, le visage de ce jeune homme possédait un caractère de distinction qui devait le faire remarquer; il était du reste, grand et bien fait; et son costume était d'une sévérité de bon goût qui s'accordait avec l'expression sérieuse de sa physionomie.

Son compagnon présentait une apparence toute différente: il paraissait plus jeune de quelques années, et c'est à peine si son menton commençait à se garnir d'un léger duvet; mais malgré son visage juvénile, malgré les flots de cheveux blonds qui l'encadrait, malgré la petitesse et l'élégance de sa taille, malgré l'espèce de coqueterie qui se trahissait dans toute sa personne, on ne songeait pas à lui reprocher son air féminin, grâce à la vivacité de ses yeux bleus, à la hardiesse de sa tenue, à l'animation de ses lèvres qui semblaient toujours prêtes à s'entr'ouvrir pour un sarcasme ou une saillie. On sentait que sous cette frêle enveloppe se cachait une énergie très réelle; et bien qu'au moment où nous l'avons pris il eut un air véritablement sérieux, on comprenait que le fond de son caractère devait être une gaîté franche et sincère. Il semblait à chaque instant prêt à y revenir; et l'affectueux intérêt qu'il paraissait porter à son voisin, pouvait seul faire trêve à ses joyeuses dispositions.

—Voyons, Henry, lui disait-il, secoue donc un peu ta préoccupation. Que diable! on n'est pas au bal pour rêver à des chimères! En vérité je ne te comprends pas: n'es-tu pas le plus heureux des hommes? Tu n'es revenu ici que pour prendre possession d'une belle fortune que ton tuteur a su te conserver pendant les années d'épreuves que nous avons subies; tu possèdes une habitation productive dont tu as su faire une délicieuse villa, tu vas dans quelques jours épouser une jeune fille charmante qui te prend, non point pour ta fortune, puisqu'elle est pour le moins aussi riche que toi; mais parce qu'elle t'aime; et tu ne te trouves pas heureux! et tu te laisses aller à je ne sais quelles imaginations qui te rendent sombre, farouche, insupportable! A quoi donc a songé ma pauvre cousine Henriette, pour s'éprendre d'un homme aussi maussade? La fortune et le bonheur te sourient, pourquoi donc leur fais-tu la grimace?

—Eh! mon ami, répondit Henry avec un soupir; c'est justement parce que l'un et l'autre me sont venus trop facilement que j'ai peur d'une désillusion prochaine!

—Comment? une désillusion! Est-ce donc quelque chose d'illusoire que de bonnes terres, bien hautes, sur la rive du Mississippi! Est-ce donc quelque chose d'illusoire que la beauté, le cœur, l'esprit, la bonté de notre chère Henriette? Mais as-tu donc oublié combien tu appréciais naguères toutes ces précieuses qualités qui en faisaient encore une femme adorable, lors même qu'elle ne serait plus la "belle des belles"? Mais rappelle-toi donc qu'il y a huit jours à peine tu me disais qu'Henriette était le modèle des jeunes filles et qu'elle avait tout ce qu'il fallait pour devenir le modèle des femmes!

—Je ne l'ai pas oublié, mon bon Edouard, reprit Henry avec une tristesse croissante; je ne l'ai pas oublié; et c'est là justement ce qui redouble mon inquiétude au moment où je vais m'engager pour toujours à rendre la cousine heureuse: je me demande en effet si je pourrai remplir cet engagement; je me demande si je l'aimerai toujours, et si je pourrai l'être toujours!

—Où diable la modestie va-t-elle se nicher? s'écria Edouard qui partit en même temps d'un bruyant éclat de rire. "Je ne suis pas digne d'elle, je serais je toujours?" Vraiment un amoureux de quinze ans bien timide, bien gauche, bien niais, ne parlerait pas autrement que mon digne ami, M. Henry Gibert, qui a fait trois voyages en Chine et en est allé par pure distraction se battre avec les Indiens de la Floride.

Ami, qu'as-tu donc fait de ton ancienne audace?

—Ne plaisante pas, Edouard; il y a quelque chose de très sérieux au fond de mon inquiétude. Depuis quelque temps je ne me reconnais plus; je ne sais pourquoi mon bonheur m'irrite. Il me semble que l'union que je commence à ne plus l'apprécier de ce qu'il vaut. Cette vie paisible et si douce, ma tranquillité qui s'est présentée à moi et qui naguères était le but de tous mes désirs, j'ai peur maintenant de la trouver monotone; j'ai peur qu'elle ne finisse par créer en moi je ne sais quelle lassitude; j'ai peur que la satiété et le vide ne m'y fassent bientôt sentir. Il me semble maintenant que j'ai besoin d'une vie plus active, plus ardente, semée de plus d'émotions; que je ne suis pas fait pour passer ma vie dans cette heureuse et calme retraite où s'est écoulée mon enfance. Je me sens au fond du cœur de mauvais instincts qui ont besoin d'être satisfaits. Cette affection si pure, si paisible, si sainte que j'éprouvais, que j'éprouve encore pour Henriette, eh bien! j'ai peur qu'elle ne soit pas de l'amour; et c'est ce qui me décourage. Je me dis que l'amour est autre chose; que c'est une passion qui remplit toute notre existence. Ne ris pas, mon ami. On m'a peint l'amour avec ses transports et ses troubles pleins d'ivresse, l'amour avec ses angoisses, jalousies, c'est là ce qu'il me faut; c'est à cela que j'aspire! Or je trouverai-je dans cette union si tranquillement formée? Je trouverai-je auprès de cette jeune fille candide dont le trait principal est une angélique douceur? Oui, Edouard; j'ai peur d'être heureux d'un bonheur trop uniforme; et cette pensée empoisonne d'avance cette vie que je peux si belle. C'est une folie, je le sais; une inconcevable folie, mais elle est là; j'ai le *spleen* du bonheur.

—C'est effrayant, ma parole d'honneur!

—Plus effrayant que tu ne te l'imagines! car, je te le répète: cette fatale disposition empoisonne le présent et l'avenir; tout me décourage et m'irrite. La perfection même de celle qui consent à être ma femme, me déplait. Je voudrais que cette égalité d'humeur qui rend sa société si douce, fut de temps à autre interrompue par quelques fantaisies qui viennent en faire mieux sentir le prix; qu'à cette simplicité parfaite que la distingue, elle joignit un peu de coquetterie; qu'enfin elle eut quelque chose de la bizarrerie, de l'imagination et de caractère qui rend une femme toujours nouvelle pour son mari. Henriette est trop unie pour avoir aucun des agrémens de l'imprévu qui sont cependant pour une femme ce qui est bonne part dans les mérites d'une femme.

—Ma foi, mon cher, à la façon dont tu distilles la philosophie féminine et matrimoniale, tu aurais dû naître deux siècles plus tôt, et tu serais devenu l'un des plus fermes appuis de l'hôtel Rambouillet. Je t'engage pour ma part à écrire quelques chapitres dans le sens des phrases que tu viens de me débiter, et cela pourra faire un très bon appendice à la "physiologie du mariage."

—Au lieu de me railler, Edouard, tu devrais me plaindre; car je suis réellement malheureux et si quelque crise ne vient pas me sortir de l'état d'atonie morale où je suis plongé, je ne sais pas ce qui arrivera. Je me sens capable de l'extravagance la plus....

Henry n'eut pas le temps d'achever sa phrase; il se sentit frapper légèrement sur le bras et entendit une voix fine et railleuse lui adresser ces paroles:

"Laisse là tes confidences, beau ténébreux; donne moi ton bras et faisons un tour dans le bal."

Henry, surpris de cette brusque interruption, se retourna vivement vers la personne qui se l'était permise; c'était un domino, un domino gris-perle! Henry l'examina et satisfait probablement de cette inspection, il se leva, offrit son bras au domino, et partit avec lui; il ne s'était pas aperçu qu'Edouard et le domino gris-perle avaient échangé un coup d'œil d'intelligence. Z. B.

(La suite à un prochain No)

RAPPORT OFFICIEL
DU SENAT DE LA LOUISIANE.

JEUDI, 8 Février 1844.

M Ledoux introduit, après dispense, un acte pour exempter pendant deux ans le curé de la Pointe-Coupée de la restriction mise par la loi de l'année dernière à la célébration des mariages.

M Ledoux dit que la loi de l'année dernière, qui exige que les mariages soient célébrés par des ministres citoyens ou naturalisés cause un grand inconvénient aux habitans de la Pointe-Coupée. Ses constituants, qui sont pour la plupart catholiques, désirent faire célébrer leurs mariages par un prêtre catholique, et il se trouve malheureusement que leur curé n'est pas encore naturalisé; il ne le sera que dans deux ans. C'est pour lui permettre de pouvoir, dans cet intervalle, célébrer des mariages, que le bill est présenté.

M. Walker dit que semblable inconvénient existe dans la paroisse des Rapides. Plusieurs de ses constituants qui sont catholiques se sont plaints de la loi sur les mariages passée l'année dernière. Il attendait que ces personnes quelques petitions à cet égard; il les recevra probablement bientôt. Si le sénateur de la Pointe-Coupée veut bien y consentir, je serais bien aise, dit M. Walker, que la prise en considération du présent bill fut différée jusqu'à ce que je puisse présenter un bill pour les deux paroisses.

M. Ledoux répond qu'il n'aurait aucune objection à cela, si sa mesure qu'il réclame n'était pas d'une nécessité aussi urgente. Il y a plusieurs mariages qui n'ont pu être encore célébrés à la Pointe Coupée, à cause de la loi.

M. Bernard reconnaît qu'il peut résulter quelques inconvénients de la loi, de l'année dernière, mais il ne voudrait pas qu'elle fût abrogée, parce qu'il la croit sage et salutaire. Il ne faut pas sacrifier le principe de la loi, mais en ajourner seulement l'effet à six ans.

De cette manière, les prêtres catholiques qui ne sont pas naturalisés, pourront le devenir. Il appuierait un bill rédigé dans ce sens. Les membres du clergé catholique auront ainsi le temps de se faire naturaliser, et ceux qui ne le voudront pas, n'auront pas le privilège de célébrer des mariages.

M. Downs croit que la question est trop importante pour que le Sénat prenne une résolution précipitée. A l'époque où fut votée la loi qui exige que tout ministre, pour avoir droit de célébrer des mariages, soit citoyen, on ignorait qu'il y eut tant de ministres qui ne fussent pas citoyens des Etats Unis. Cela, qui nous a été révélé d'une manière si inattendue, mérite d'être pris sérieusement en considération. Il y a longtemps que la Louisiane fait partie de l'Union, la religion Catholique a toujours été celle de la majorité des habitans, et nous apprenons aujourd'hui que tous ou presque tous les ministres de cette religion sont étrangers. Il désirerait qu'un comité fut chargé de s'enquérir si cet Etat de choses est l'effet du hazard ou un système pris à l'avance. C'est une question qu'il importe d'éclaircir.

M. Downs a encore une raison pour désirer que le Sénat délibère un autre jour sur le présent bill. La plupart des membres du clergé catholique de la Nouvelle Orléans ne sont pas naturalisés et ne peuvent en conséquence célébrer des mariages. L'honorable sénateur d'Orléans, qui est absent pour cause d'indisposition, voudrait sans doute être présent à la discussion du bill.

M. Downs n'a aucun motif d'animosité contre le clergé de telle ou telle religion. Mais le fait qui vient d'être révélé au Sénat est si extraordinaire, qu'il mérite d'être pris en considération. Il désirerait savoir si c'est de leur propre gré que des personnes exerçant parmi nous le plus saint des ministères, les fonctions les plus importantes, restent étrangers et ne cherchent pas à se faire naturaliser. Il sait qu'il y a des personnes qui préfèrent rester étrangers parmi nous, parce qu'elles ont l'intention de retourner un jour dans leur patrie, mais le nombre de celles-là est petit, et il ne nous appartient pas, au surplus, d'apprécier leurs motifs. Mais que toute une classe d'hommes, sans presque d'exception, refuse de se faire naturaliser, il y a certes là de quoi exciter notre étonnement. Il espère que le Sénat n'agira pas avec trop de précipitation, et il désirera, et à réfléchir le bill d'un comité d'enquête, ou à ordonner le dépôt du bill sur le bureau jusqu'à ce que le sénateur d'Orléans, qui peut-être pourra nous fournir l'explication de cet état de choses, puisse être présent.

M. Walker ne voit pas quels résultats malheureux pourraient naître du bill seulement si on l'amendait, ainsi que l'a suggéré le sénateur de Bâton Rouge, de manière à ajourner pendant quelques années l'effet de la loi actuelle. Il a été d'abord tout aussi étonné que le sénateur d'Ouachita, en apprenant que la plupart des membres du clergé catholique n'étaient pas naturalisés, mais en y réfléchissant, la chose lui a paru beaucoup plus naturelle. Les prêtres catholiques à l'encontre des ministres des autres sectes religieuses sont obligés de garder le célibat, et ne sont pas conséquemment forcés de se fixer dans un lieu. Cela explique leur peu d'empressement à se faire naturaliser. Ces prêtres doivent plutôt être considérés comme des missionnaires que comme des résidens permanens. Je suis, pour ma part, dit M. Walker, trop vieux pour songer à me marier; mais je ne pense pas que ceux qui désirent contracter les saints liens du mariage, y trouvent aucun obstacle.

Après quelques autres observations de MM. Carter et Armant, le bill, sur motion de M. Downs, est déposé sur le bureau sujet à l'appel nominal.

M. Downs, au nom du comité judiciaire auquel a été référé le bill pour amender un article du code civil, rapporte ledit bill.

M. Downs dit que le but d'amendement est de rendre conformes les textes anglais et français de l'article dont il est question.

Le bill est pris en considération et passe.

M. Walker, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition de plusieurs habitans des Rapides, introduit un bill pour créer un nouveau district pour le jury de police dans cette paroisse.

Ledit bill, sur motion de M. Walker, est pris en considération et passé.

Le Sénat, sur motion de M. Marshall, délibère de nouveau sur la résolution qui ordonne aux officiers qui sont en rapport annuel à la Législature, de faire imprimer ce rapport à l'avance et d'en distribuer des exemplaires aux membres de la Législature, le premier jour de chaque session.

La résolution passe.

M. Marshall introduit un bill pour amender la 7me section de l'acte qui a pour but l'augmentation des revenus de l'Etat et la réduction du salaire de certains officiers. Le bill est pris en considération et passe

Le Sénat, sur motion de M. Lacoste, s'occupe du bill qui concède le privilège de percevoir un droit de péage sur un chemin qui doit conduire à travers les prairies de la Nlle. Orléans au détour des Anglais.

M. Lacoste expose les raisons qui doivent déterminer le Sénat à passer le bill. Le droit de péage qui sera exigé servira à entretenir le chemin.

Le bill passe.

Le président soumet au Sénat un état de situation de la Banque de l'Etat, fourni par le caissier de cette institution, conformément à la loi.

Ce document, sur motion de M. Walker, est référé au comité des finances.

M. Downs, au nom du comité judiciaire auquel a été référée la lettre de la Chambre des Représentans concernant les élections du président et du vice président des E. Unis, rapporte ledit bill et demande la décharge du comité. Sa motion prévaut.

Le bill, sur motion de M. Downs, est pris en considération.

M. Downs propose de substituer à ce bill, celui passé par le Sénat. La motion est adoptée, et le substitut passe après avoir subi le nombre de lectures voulu.

M. Bernard, après dispense, présente un bill pour incorporer l'Eglise protestante épiscopalienne de E. Baton-Rouge, lequel passe après avoir été pris en considération.

Sur motion, le Sénat siège à huis clos puis s'ajourne.

OFFICIEL.

SECONDE SESSION—SEIZIEME LEGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT.

LUNDI, 5 février 1844.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Félix Garcia, président, Armant, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Hoa, Lacoste, Ledoux, Livaudais, Marshall et Walker.

Sur motion, MM. Sparrow, Davidson et Morse, ont obtenu la permission de s'absenter pendant quelques jours.

Le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat au bill intitulé:

Acte pour incorporer la Société d'Agriculture et des artisans de la Louisiane.

M. Ledoux, secrétaire intime du Gouverneur, a déposé plusieurs messages écrits de la part de son excellence.

M. Bernard a présenté une pétition des habitans de la paroisse Est Baton-Rouge, demandant que la Législature passe un acte pour autoriser le juge de paroisse de ladite paroisse à nommer un greffier.

Sur motion, ladite pétition a été référée à un comité spécial composé de trois membres.

Le président a nommé MM. Bernard, Ledoux et Dupré de ce comité.

M. Walker a présenté une pétition des habitans de la paroisse des Rapides, demandant la création d'un district additionnel du jury de police, dans la dite paroisse.

Sur motion, ladite pétition a été référée à un comité spécial composé de deux membres.

Le président a nommé MM. Walker and Downs de ce comité.

Le président a soumis au Sénat la lettre suivante du Trésorier de l'Etat, accompagnée de plusieurs documens.

BUREAU DU TRESORIER.

Nouvelle-Orléans, le 3 février 1844.

A l'honorable Félix Garcia, Président du Sénat.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre les documens ci-joints, en réponse aux questions qui m'ont été faites dans une résolution adoptée par le Sénat, le 23 janvier dernier.

Je suis respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
WM. DE BUYS.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat a dispensé de la lecture desdits documens, et ils ont été référés au comité de finances.

Sur motion de M. Walker, le Sénat s'est occupé à huis clos d'affaires exécutives.

Les portes ayant été ouvertes, sur motion de M. Hoa, s'est occupé du bill de la Chambre, intitulé:

Acte pour créer une nouvelle place de juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Ce bill a subi sa première lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, il a subi sa 2me et sa 3me lecture et a passé.

Ordre du Jour.

Les bills suivans de la Chambre ont subi leur 1re. lecture.

Acte pour pourvoir à la conservation de la Bibliothèque d'Etat et des autres livres appartenant à l'Etat.

Acte pour accorder à H. M. Coffey le privilège de tenir un bac sur le Mississippi et pour d'autres objets.

Acte pour pourvoir au siège de la justice dans la paroisse Tensas.

Acte pour abroger la 51me. section de la loi sur la milice.

Acte pour autoriser certaines donations et pour d'autres objets.

Acte pour accorder à James McIntosh Urquart, ses héritiers et ayans cause, le privilège d'établir une porte de péage sur le chemin qui traverse la prairie de la Nouvelle-Orléans, au Détour des Anglais.

Acte pour amender l'article 2304, du Code Civil.

Acte pour répartir la taxe sur les propriétés foncières dans les paroisses Claiborne et Bossier.

Acte pour venir au secours de D. Orcutt et E. Clermont.

Acte pour répartir la représentation dans les paroisses Natchitoches et Sabine.

Acte pour abroger la 1ère. section de l'acte intitulé: Acte pour accorder des pouvoirs additionnels au jury de police de la paroisse St. Landry, approuvé le 5 mars 1842.

Acte pour amender la 21e section de l'acte intitulé: Acte pour établir le mode selon lequel seront nommés les électeurs du président et du vice président des Etats-Unis, dans cet Etat, approuvé le 2 février 1825.

Résolution relative à l'établissement d'un chantier de marine à la Nlle. Orléans.

Sur motion, et après dispense des règles, la susdite résolution a subi sa 2de lecture.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution a subi sa 3me lecture et a été adoptée.

Sur motion et après dispense des règles, le bill relatif au mode selon lequel seront nommés les électeurs du président et du vice président des Etats Unis, a subi sa 2de lecture par son titre, et

Sur motion de M. Downs, il a été référé au comité judiciaire.

Sur motion de M. Marshall, le Sénat s'est occupé de l'acte pour établir le mode selon lequel les élections seront tenues dans la paroisse Sabine, lequel avait été déposé sur le bureau sujet à l'appel,

Ce bill a subi sa 2de lecture.

Sur motion et après dispense des règles, ce bill a subi sa 3me lecture et a passé.

M. Marshall a présenté la résolution suivante, laquelle a subi sa 1re. lecture:

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, &c., Que tous les officiers de l'Etat qui sont tenus de soumettre annuellement un rapport à la Législature, soient requis de faire imprimer le dit rapport en nombre suffisant d'exemplaires, à l'usage de chacun des membres de la Législature, et de présenter le dit rapport le premier jour de la session de la Législature.

Sur motion et après dispense des règles, la seconde lecture de cette résolution a été commencée, et

Sur motion, elle a été déposée sur le bureau sujette à l'appel.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain, à 11 heures A. M.

MARDI, 6 février 1844.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Félix Garcia, président, Bernard, Carter, Downs, Dupré, Ledoux et Walker.

MM. Davidson, Lacoste, Labauve, Morse, Sparrow, Thibodeaux sont absens par congé.

M. Hoa est absent pour cause de maladie.

Sur motion, MM. Livaudais et Marshall ont obtenu la permission de s'absenter.

Le Sénat n'étant pas en quorum, s'est ajourné à demain, à 11 heures A. M.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 2 février 1844.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, un congé de quelques jours a été accordé à MM. Fisher, McRea, Kemp et Ratliff.

M. Fortson ayant voté dans la majorité sur la motion de déposer indéfiniment sur le bureau la résolution émanant du Sénat, nommant un comité réuni des deux Chambres, composé des comités judiciaires, pour surveiller l'impression des rapports et autres pièces nécessaires aux comités permanens des deux Chambres, a demandé la considération du vote sur la dite résolution.

Ladite motion ayant prévalue, le même membre a fait la motion d'amender ladite résolution en nommant un comité spécial au lieu du comité judiciaire.

Ladite motion ayant prévalue, le même membre a fait la motion d'adopter ladite résolution telle qu'elle a été amendée.

Ladite motion a été perdue, et conséquemment la dite résolution a été rejetée.

Par un message du Sénat, transmis par M. Davis, son secrétaire, le concours de la Chambre a été demandé au bill et à la résolution qui suivent:

Acte pour amender la charte de la compagnie de banque et du Canal de la Nouvelle-Orléans; et une

Résolution nommant un comité réuni des deux Chambres pour examiner les comptes de l'ingénieur de l'Etat pour l'année 1843.

Par le même message, la Chambre a été informée du concours du Sénat au bill intitulé:

Acte pour autoriser Charles Mouton et Julie Latiolais, sa femme, à disposer de certaines propriétés y mentionnées.

Par le même message, la Chambre a été informée du concours du Sénat, avec amendemens, aux bills suivans, émanant de la Chambre, intitulés:

Acte relatif aux qualifications des membres du jury de police dans les paroisses de Carroll, Madison, Tensas et Concordia, et pour d'autres objets; et un

Acte pour incorporer l'Eglise Presbytérienne de la Comite, dans la paroisse d'Est-Féliciana.

Le concours de la Chambre est demandé auxdits amendemens.

Par le même, la signature de l'orateur est demandée au bill, émanant du Sénat, intitulé:

Acte pour amender la seconde section d'un acte pour pourvoir à la nomination des shérifs, approuvé le 25 mars 1813.

M. Voorhies, de la part du comité d'enrôlement, ayant rapporté le bill ci-dessus comme dûment enrôlé, l'orateur y a apposé sa signature.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

M. Robertson a soumis à la Chambre les pétitions suivantes:

Une pétition des habitans Catholiques Romains de la partie inférieure de la paroisse d'Iberville, sur la rive droite du Mississipi, demandant l'incorporation d'une église vis-à-vis l'église St. Gabriel, dans ladite paroisse; et

Une pétition de plusieurs habitans de la paroisse d'Iberville, demandant que la geôle dans la ville de Plaquemines soit érigée comme prison de dépôt pour les esclaves marrons.

Sur motion, la première pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé MM. Robertson, King et Garrigues Flaujeac membres dudit comité.

Sur motion, la seconde pétition a été référée à un comité spécial de 3 membres.

L'orateur a nommé MM. Robertson, Rabalais et Thibodeaux de Lafourche, membres dudit comité.

Le même membre (M. Robertson) a aussi soumis à la Chambre, le rapport du grand jury de la paroisse d'Iberville, relatif à la vente de liqueurs spiritueuses aux esclaves.

Sur motion, ledit rapport a été référé à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé MM. Robertson, Farmer et Couvillon membres dudit comité.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles, et

M. Newport a présenté sans en avoir donné avis préalable, un bill intitulé:

Acte pour assurer d'une manière plus efficace, la collecte des taxes de Paroisse et d'Etat,

Lequel a été lu une première fois et sur motion référé à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé MM. Newport, Boudousquié et Nichols membres dudit comité.

M. Ogden, de la part du comité judiciaire, a rapporté les bills suivants, intitulés:

Acte pour amender l'article cent soixante-cinq du Code de Procédure, et un

Acte relatif aux protêts des lettres de change.

Lesquels ont été lus une première fois et sur motion renvoyés à demain pour subir leur seconde lecture.

M. Boudousquié a observé que par une résolution adoptée par cette Chambre, les membres devaient assister ce jour à l'examen des écoles publiques de la Seconde Municipalité de la Nouvelle-Orléans, il fesait par conséquent la motion que la Chambre s'ajournât à lundi, à 10 heures A. M.

Sur l'adoption de ladite motion, M. Selby a demandé l'appel nominal.

MM. Allen, Briant, Bienvenu, Boudousquié, Brashear, Brou, Chitz, Claiborne, Couvillon, Culbertson, Delaseus, Fortson, Flaugeac, King, McNeil, Nichols, Newport, Ogden, Perkins, Phelps, Prescott, Rabalais, Robertson, Rogers, Billé, Thibodeaux de Lafourche, ont voté dans l'affirmative—30 oui; et

MM. Farmer, O'Bryan, Selby et Voorhies ont voté dans la négative—4 non.

La Chambre s'est conséquemment ajournée à lundi à 10 heures.

L'intempérance est efficacement guérie en faisant usage du Bitter du docteur Lian, vendu au No. 32, rue des Magasins. Extrait du boire pendant quelques jours, et faites usage de cet article, vous ne pourrez plus alors boire de liqueurs, et vous serez sauvé de l'intempérance.

Le Sirop d'millet, vendu au No. 32, rue des Magasins, guérit des rhumes et des affections de poitrine, et soulage des attaques d'asthme, maladie à laquelle les médecins ne peuvent rien faire, tandis que, en 15 minutes, le Sirop d'millet sont du malade ou portion de ??? ??? bonne nuit. Si l'on n'est pas satisfait l'argent sera remis.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Royal William, Francis, Trieste, F Maxwell
" Mount Vernon, McManus, New York, L H Gale
" May Flower, Week, New York, Harrod & Crabtree
Barque Chancellor, Collins, New York, Green & Broth
Brick Envoy, Haynes, New York, Hodge Schmidt & Co
" Vattote, Walker, Charleston, Barrett & co
Goel. Ceylon, Crocker, New York, Hooper & Gibbon
" Seminole, Taylor, Apalachicola, Mosers & co
" Anne Elisa, Wells, Charleston, C Houghton
" Secret, West, Port Leon, J Bertrand
Goelette à vapeur Lom, Stewart, Mobile, W O Moody
Steamer Montezuma Lowber, Mobile, Connolly & Wilson

ARRIVES.

Bateau Jeremorque Tiger, Crowell, des Passes
" Panther, Davis, des Passes
" Shark, Paulding, des Passes
" Mississippi, Davis, des Passes
" Admiral, Brown, détour des Anglais.
Navire Pennsylvania, Green, de Londres.
Navire Oswego, de New York.
Navire Ann Jeffrey, Bradford, de Liverpool.
Navire Chandler, Price, de Philadelphie.
Navire Euphrasie, Bonin, de Boston.
Brick Choctaw, Chase, de Charleston.
Brick Crescent, Arnstam, de Tacubal, Cuba.
Goel. mexicaine Ventura, Donantes, de Tampico.
Goel. Nuevo, Bowen, de Richmond.
Goel. Lucy Blake, Hansen, de Camden, Me.
Goel. Barton, Lawless, du Grand Caillou
Steamer Rainbow, Selleck, Bayou Tunica.
" Harry of the West, Clark, Bayou Sara.
" Yazoo City, Young, Rob Cold Water.
" Hempstead, Moss, Louisville.
" Fashion, Follerton, Mobile.
" Geo. Morehead, Washington, Attakapas.
" Ambassador, Brenham, Vicksburg.

DERNIERES DATES.

Boston	janv 26	Londres	jan	3
New-York	janv 27	Liverpool	jan	4
Philadelphie	janv 27	Paris	jan	2
Baltimore	janv 28	Havre	jan	3
Washington	janv 29	Bordeaux	jan	17
Charleston	janv 1	Vera-Cruz	jan	23
Havane	janv 31	Mexico	jan	20
Galveston	janv 24	Tampico	déc	9

Ni le capitaine, ni le consignataire du brick français Z. ne paieront aucune dette contractée par l'équipage dudit brick.
9 fev CHS. DUFOUR.

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick français GIRONDIN ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage dudit brick.
9 fev CHS. DUFOUR.

LA Compagnie d'Assurance mutuelle de New York, conformément aux dispositions de sa charte, (section 14) la compagnie donne avis que le montant total des primes reçues pour l'année expirant le 17 décembre 1843 était de $644,717

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE.

Le montant des primes donnant bénéfice pour l'année était de	641,711
Le montant des pertes et frais était de	509,199
Bénéfices nets de la compagnie pour l'année 1843,	135,512
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1842,	99,631
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1841,	134,914
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1840,	90,767
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1839,	47,367
Total pour 5 ans,	507,391

Et la Compagnie a établi de plus qu'elle a fait les bénéfices suivants comme suit, savoir

Dans la ville de New-York;	Au Pair	val. a	Pr. ct.
York, 5 p. ct. water work,	$17,000	16,844	14,900
Fonds de l'Etat de N. York 5 pour cent,	10,000	10,100	9,947
Fonds de l'Etat de N. York, 5 1/2 pour cent,	15,000	15,675	19,757
Fonds de l'Etat de N. York, 6 pour cent,	15,000	16,738	13,663
Fonds de l'Etat de N. York, 7 pour cent,	12,000	12,900	13,279
	69,000	72,794	66,649

Bonds et hypothèques sur propriétés foncières dans la ville de New York	236,469
Bonds et hypothèques sur propriétés foncières dans l'Etat de New-York,	10,000
A quoi il faut ajouter le montant en caisse de la compagnie au 17 déc 1843,	22,617
Billets recevables,	416,493
Et il est dû pour primes de polices maritimes et contre l'incendie, récemment émises pour lesquelles le comptant et les billets ne sont pas encore collectés, et dans les mains de l'agent,	47,200
	932,961

Le président et les administrateurs ont déclaré ce jour, un dividende de vingt un pour cent sur les primes donnant bénéfice de l'année expirant le 17 décembre pour lesquelles des certificats d'inscription seront émis pour les assurés à ceux auxquels ils sont dus le 1er. février prochain.

Et le président et les administrateurs ont aussi déclaré ce jour un dividende de six pour cent sur l'inscription de 1839, 1840, 1841 et 1842 payable comptant le 8 janvier prochain.

Par ordre du bureau.
JOS E. COLLINS, Secrétaire.

Administrateurs:

Zebedee Cook, jnr.	Samuel F. Door,
Gulian C. Verplanck,	Nathaniel W. Merrill,
Robert R. Minturn,	William H. Aspinwall,
Palatiah Perit,	Caleb Bartlett,
Charles H. Russell,	Charles H. Marshall,
Andrew F. Pillot,	Adam Norrie,
David Hadden,	Mortimer Livingston,
John D. Van Buren,	Nathaniel Wood,
Herman Oelrichs,	Joseph Blunt,
Alfred Pell,	J. De Peyster Ogden,
Henry W. Hicks,	F. Cottenet.

Francis P. Sage.
ZEBEDEE COOK Jnr. Président.
ALFRED PELL, Vice Président.

Donc, toutes les personnes qui se sont assurées à la Compagnie d'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, attendu que l'agent de cette Compagnie est EN VILLE, ont droit à un dividende de

VINGT ET UN POUR CENT

Les certificats d'inscription pour lesquels il est dû, seront reçus et seront prêts à être délivrés dans le commencement du mois au bureau de l'Agence, 27, rue du Camp, où on continuera à recevoir des assurances contre les risques de la mer, du fleuve et du feu aux taux réguliers de prime, et les personnes qui se feront assurer auront droit à un PRORATA proportionné A TOUS LES BENEFICES DE LA COMPAGNIE pour l'année prochaine.
9 fev—6m THOMAS A. ADAMS.

LES doyennes dont les numéros suivent, sont notifiés de porter au comptoir des soussignés dans les deux jours qui suivront la publication du présent avis, les reçus ??? ??? ??? de marchandises prises du navire Nashville et portées chez MM. Wood & Simmons, faute de quoi ils seront poursuivis selon la rigueur des lois.

No. 2041	1	reçu pour 30 paniers champagne.	
No. 580	1	20	dito
No. 590	1	20	dito

BOUTIN, GALLY & Co.
9 fev 59, Royale

LA VILLE DE GRAINE DE LIN—40 balles en magasin, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
28 jan 44 Poydras.

AVIS D'ENCAN.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société, d'après un acte passé chez Wm. Y. Lewis, notaire, à l'effet de faire les affaires d'encan, sous la raison sociale de Fernandez & Saucier. Leur magasin d'encan est à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, où ils seront toujours prêts pour recevoir les marchandises qu'on voudra bien leur confier.

Nouvelle-Orléans, le 8 février 1844.
ANTHONY FERNANDEZ.
9 fev H. S. SAUCIER.

$50 DE RECOMPENSE

ENFUI de la Nouvelle-Orléans, vers le 1er. du courant, un esclave nommé S. LEVY, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, âgé d'environ 40 à 45 ans. Il est Polonais, il a le visage allongé, yeux bruns clairs, nez aquilin, il marche un peu voûté; il parle un peu vite en mauvais anglais, avec un accent polonais. Il marche avec une canne montée en argent, dont la pomme est un peu cassée. Il était vêtu, lors de son départ d'un habit et d'un pantalon bleus, et porte un chapeau à grands bords

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque arrêtera ledit Levy et le conduira au No. 29, rue Conti, à la Nouvelle-Orléans.
9 fev—3 Signé J. B. BEACHL.

ENFANT TROUVE.

UN petit nègre âgé d'environ trois à quatre ans, qui dit s'appeler TO, et appartenir à M. Antoine, a été trouvé égaré hier, huit courant, à onze heures, dans la rue Bienville, aux environs du cimetière. La personne à qui il appartient est priée de venir le réclamer au No. 12, rue du Canal, en payant les frais de cet avis. 9 fev

MARCHANDISES NOUVELLES DE PRINTEMS.

REÇU par les soussignés et à vendre en gros, venant de France et d'Allemagne, par les navires Louis et Nashville.

10 caisses Listados d'Allemagne. nos 130 139, 140 et 146,
10 caisses Jaconats français, dessins nouveaux,
4 caisses Balzarines nouvelles,
4 caisses Guinghams français,
10 caisses Coutils en couleur et blancs, nouv. genre,
4 malles Mouchoirs Madras nouveaux,
2 caisses Indiennes rouge pour meubles,
2 caisses Chamois et bleu uni do.
2 caisses Chamois et bleu damassé,
2 caisses Indienne française fond clair,
2 malles Bretelles coton tricotées,
Un assortiment de Fil français en écheveaux, gris, noir et bleu clair,
Capsules cannelées fendues, marque Fl,
Ombrelles nouvelles,
Galons fil français, nos. 2, 3, 3 1/2, 4 1/2, 5, 6,
Rubans taffetas noir nos. 1 1/2, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12,
Toiles à draps 6/4 et 12/4,
Barèges vert, voiles do.
Crêpe noir par 10 mètres,
Mouchoirs batiste unis et à ourlets,
Mérinos noir pour jérsies

De New York par les navires Orleans et Oswego.
Indiennes Merrimack bleu.
Do. en couleurs nouvelles,
Un assortiment de bas pour femme, filette, enfans,
Mousselines Suisse noir pour robes,
Do. do à carreaux pour moustiquaires,
Do do damassés pour rideaux,
Lastings noirs, étamines noires,
Cotons à coudre, Orrel, Alexander et Taylor,
Mouchoirs madras bas prix,
Toiles d'Irlande, do de Paris,
Cotons écrus et blancs,
Aiguilles Warren, agraffes de.

En magasin d'importation antérieure, un bel assortiment de Marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.
FORCADE & Co,
9 fev 13, rue du Canal

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE, Vins de Bordeaux &c.—En magasin, d'importations récentes.

Eau de vie Pinet Castillon & Co. très vieille et de qualité supérieure J. J. Dupuy, Jas. Hennessy, Napoléon, en demi et quart de pipe.

Champagne—Ay mousseux, Fierry mousseux, et Versenay, des marques de Massiac et de Lesseps, qualités supérieures en caisses et en demi bouteilles.

Vin Rouge—Chateau Lafitte, St. Julien, Chateau Margaux, Côte Labery et Haut Brion, &c., articles supérieurs en caisses, Pauillac, St. Estèphe, Médoc, Montferrand et Côte de Bourg en barriques et en caisses.

Vin Blanc—Haut Barsac et Haut Sauterne, en demi barriques.

Liqueurs—Anisette surfine et superfine et Marasquino, à vendre par JORDY & SNAPIER,
9 fev—10 64 rue Royale.

FIELD & Co. Commissionnaires, offrent à vendre, au No. 26, Vieille-Levée—400 caisses blanc de baleine, 6000 gallons huile de baleine, automne et hiver, 4000 gallons huile de baleine blanchie, 100 dito dito de la anglaise. 100 caisses raisin. M. R. 8 à tambours figues de Smyrne. 700 caisses citrons frais, 200 barils genièvre, eau de vie, et esprit pur 1re. et 4me preuve, le quart de pipe eau de vie Cognac pure J. J Dupuy & Castillon 1000 lbs Opery supérieur, en baril et baril Bordeaux, 100 barriques vin de Bordeaux, diverses marques, 100 caisses de cheminées peintes 1000 douzaines balais en paille, 1000 lbs plomb blanc de plomb à l'huile, 1000 do peinture verte, 30 de 40 100 lbs vermillon 1re qualité, 100 barils colorants de Baltimore, 500 do riz 40, 100 bondons en acajou de Baltimore et de New York, 20 boîtes indigo espagnol flottant, 6 saucissons frais, 100 barriques fromage, 40 caisses thé ??? ??? hermacéon, 100 barils sel d'epsom, chimique de Baltimore, 50 do indigo, 100 bondons de ??? ???, 600 caisses chapeaux de soie, 30 douzaines de Mexico, 100 balles de ??? ???, 15 balles couvertes françaises de laine et de coton, 60 caisses chapeaux de satin, 20 douzaines vestes ??? ???, 10 barils gomme pulvérisée, 20 caisses préparations de Carpenter, gommes arabique, &c. &c. 9 fev—30

Importation directe des manufactures de Suisse,

REÇU dernièrement par les navires Bangor, Nashville et Queen Victoria, et à vendre en gros par le soussigné:

Rideaux confectionnés en mousseline brodée en blanc,

Effets jaspés, rayures en soie, moirées, &c.,

Cachemiretines et soie, genre nouveau, couleurs assorties, Robes mousseline brodée en blanc et couleur, divers genres,

Mousseline rayée en couleur pour robes de bal, dessins nouveaux, Mousseline damassée, brodée, unie de toutes largeurs et qualités

De plus—Un ??? de soierie d'Italie, 1re qualité, dite Lustrines, cravates de soie de 34 à 38 pouces.
9 fev F. PERRET, 30, rue Toulouse.

VIN DE MADERE—reçu directement il y a quatre ans, en demi, quarts et huitièmes de pipes, diverses qualités, à vendre par F. PERRET, 30 Toulouse

KIRSH—Très vieux, kirsh de toute première qualité reçu par le navire Nashville et à vendre par
9 fev F. PERRET, 30, rue Toulouse.

ABSYNTHE SUISSE véritable et de première qualité, reçue par le navire Nashville, et à vendre par
9 fev F. PERRET, 30 Toulouse

BEURRE de Goshen—10 barillets beurre de Goshen, qualité supérieure, en débarquement du navire Orléans de New-York, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
9 fev 11, 13 et 15, St. Louis

IMITATION de blanc de baleine—60 caisses chandelles imitation blanc de baleine, Nos 4, 5, et 6 en débarquement du navire Orléans, de New York, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & co.,
9 fev 11, 13 et 15, St. Louis

CORDAGE de Manille à vendre par
9 fev O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

BLANC de Plomb, à vendre par
9 fev O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

ETOUPPE à vendre par
9 fev O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

INDIGO à vendre par
9 fev O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par
9 fev O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
9 fev O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

CORDE de Chanvre—100 rouleaux à vendre par
G. & R. BUCHANAN & Co.
9 fev 81, Tchoupitoulas

FICELLE—80 balles à vendre par
G. & R. BUCHANAM & Co
9 fev 81, Tchoupitoulas

JAMBONS—40 barils en magasin, à vendre par
HEWITT, MEBAN & Co.,
9 fev 86, Camp

GRAISSE—1200 frequins qualité supérieure, en magasin, à vendre par HEWITT, MEBAN & Co,
9 fev 86, Camp

CIMENT—300 barils ciment hydraulique, à vendre par
9 fev T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

CHARBON Lehigh—100 boucauts, cassé et tamisé, pour usage de famille, à vendre par
9 fev T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

CHAUX—300 boucauts en débarquement de la goëlette Nevins, à vendre par
9 fev T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

WHISKEY—10 barils commun à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
9 fev 26, Poydras.

BEURRE et Fromage de G??? ??? 18 barillets et 30 caisses, en débarquement du navire Oswego, à vendre par TUFTS & HOBART,
9 fev 19, Gravier

FARINE—1000 barils marques de choix, à vendre par
9 fev NEVILLE & Co., 100 Tchoupitoulas

COUVERTURES Françaises—100 balles, rouges fines, blanches, en débarquement du navire Nashville, du Havre, à vendre par
9 fev FIELD & Co., 26 Vieille Levée

CIGARES de la Havane,—Un bel assortiment de choix à vendre en magasin, par
9 fev J M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE BLANC ET BRUN de la Havane, à vendre en magasin par J M. CABALLERO,
9 fev 32, Vieille Levée

CONFITURES fraîches de la Havane, à vendre par
9 fev J M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

CAFE de la Havane, à vendre par
9 fev J M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO.
9 fev 32 Vieille Levée

BRAI—100 barils de la Rivière du Nord, à vendre par
9 fev FOSDICK & BRO., 74, rue du Camp.

VERNIS—10 barils copal de New Jersey, en magasin, à vendre par FOSDICK & BRO.
9 fev 74, rue du Camp

PENDULES—100 cornues pendules en bois, à vendre par
9 fev FOSDICK & BRO. 74, rue du Camp

CIDRE—10 barils New York supérieur, garanti doux et en parfait état, à vendre par
9 fev FOSDICK & BRO. 74, rue du Camp

PARASOLS et Umbrelles de différentes qualités et à la dernière mode, à vendre en débarquement du navire Chandler Price, aussi parapluies de soie et Guinghams, de 32 à 34 pouces à vendre par
9 fev ISAAC BRIDGE, 75 Magasins

CHAPEAUX de feuilles de palmiers—30 caisses fins et communs, à vendre par
9 fev ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

BALANCES patentées de Stevens—Un assortiment complet pesant de 600 à 3,000 livres, à vendre par
9 fev ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

QUININE—300 onces, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 fev 20 Commune

ESPRIT de Thérébenthine—40 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 fev 20, Commune.

HUILE de graines de lin—20 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 fev 20 Commune

BLANC de céruse aux prix et conditions du Nord—200 barillets de Philadelphie, à vendre par
9 fev JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

VERRES A VITRES—1000 caisses de Baltimore, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune

SALERATUS—12 barriques, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 fev 20, Commune

BOTTES & SOULIERS—2 caisses assortis pour hommes et femmes, à vendre par
9 fev FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

BIERE—10 barils cream ale d'Albany à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
9 fev 74 Camp

INDIENNES—10 caisses en magasin, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
9 fev 74 Camp

MARCHANDISES DU PRINTEMPS.
DAVID & CHAPUS.
66 rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages du nord et d'Europe, les marchandises suivantes, à vendre à des prix très-bas pour du comptant: mousseline à raies et à carreaux, mousseline suisse unie, 4/4, 5/4 et 6/4, do do brodée, do do pour rideaux et moustiquaires; linon pour mouchoirs; bishop lawn de toutes les qualités; batiste en pièces; gingas en pièces carreaux (Listados), pistillas; toile d'Irlande par pièces et 1/2 pièces; grand assortiment de dentelles noires et blanches; entredeux brodés; mouchoirs blancs brodés, blancs et en couleurs; voile de ??? ??? ??? borderie; bordage vert en pièces; bas et chaussettes de toutes les qualités; agrafes plaquées et autres qualités; capsules par 25 et 100 dans la boîte; parfumerie des meilleures fabriques. 9 fev